



Zones urbaines :

U Zone urbaine à vocation mixte
 constructions à usage résidentiel, des activités commerciales
 services et des équipements publics

UX Zone réservée à l'accueil d'entreprises artisanales, industrielles et commerciales

Zones à urbaniser :

1AU Zone actuellement non équipée, ou partiellement équipée, à vocation mixte.
 Les activités compatibles avec l'habitat ou des équipements collectifs. Les constructions y sont autorisées dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble.

2AU Zone actuellement non équipée, ou partiellement équipée, destinée à l'urbanisation future

Zones agricoles :

A Terres agricoles à protéger en raison de leur potentiel agronomique, biologique et économique

Zones naturelles et forestières :

N Zone naturelle protégée notamment en raison de la qualité des paysages.
 La zone N est destinée à conserver globalement un caractère non urbanisé ou faiblement urbanisé

NI Secteur soumis à des aléas d'inondations, dont la capacité de rétention des eaux est peu préservée

Emplacements réservés

1 : Modification de voirie (1 797 m²)

2 : Création d'une voirie (1 794 m²)

Espaces boisés classés

Règlement ou alignement d'arbres remarquables à préserver ou à renforcer

Emplacements réservés des espaces boisés classés

largeur : 2 mètres à partir de la berge

▲ Site de exploitation agricole (pour information)

COMMUNE DE FRANCHEVELLE
 (Haute-Saône)

Le Village

PLAN LOCAL D'URBANISME
DOCUMENT GRAPHIQUE DU REGLEMENT

Echelle: 1/2000ème

Dossier approuvé par délibération du Conseil Municipal
 le 03 juillet 2009

5 rue Thiers
 BP450 - 88 011 EPINAL Cedex
 Téléphone : 03 28 64 05 30
 Internet : urbanisme@commune.fr

Mairie de Francheville
 Rue de la Tulipe
 70200 FRANCHEVELLE
 Téléphone : 03 84 63 73 22